

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.02.2018

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le treize février deux mil dix-huit à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 8
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2018

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, PÉRINET, SAUTEREAU, TREGIDGO
 MM. DUMAS, PÉRINET

Absences : Mme MICHEL (ayant donné pouvoir au maire), M. CINIÉ (ayant donné pouvoir à Mme CUSSAGUET), Mme GUINOT, MM. CROISARD et DÉPEINT

Secrétaire de séance : Mme SAUTEREAU

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Nouvelle convention d'adhésion au Syndicat mixte de la fourrière

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le comité syndical, profitant des différents regroupements de territoires induits par la loi Notre, a décidé de demander à toutes les communes de se prononcer sur un modèle de convention actualisé. Il présente au conseil municipal la nouvelle convention validée par le comité syndical du Syndicat mixte de la fourrière et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ Approuve cette nouvelle convention entre le Syndicat mixte de la fourrière et la commune de SUAUX;
- ✚ Autorise M. le Maire, à signer ce document.

3° - Modifications de statuts du syndicat mixte de la fourrière

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 29 juin 2017 qui porte sur : l'élargissement du syndicat aux communes de Bellevigne et Montmoreau ;

la modification de l'article 6.01 (ajout d'un paragraphe relatif à la représentation des communes fusionnées) ;

« *En cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes, toutes membres du syndicat, la commune nouvelle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément au règlement du syndicat énoncé ci-dessus* » ;

La modification de l'article 6.04 relatif à la représentation des collèges et notamment celle du collège de Grand-Angoulême qui est ramenée de 13 à 12 représentants.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

M. le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

4° - Modifications des statuts de notre Communauté de Communes pour intégrer la compétence GEMAPI

M. le Maire présente au Conseil le projet modificatif (qui a été joint à la convocation du présent conseil)

des statuts de la Communauté de Commune de Charente-Limousine pour intégrer la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ; ce projet ayant été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 17 janvier 2018.

La loi NOTRe du 7 août 2015 permet aux Communes de transférer à la Communauté de Communes cette compétence qui leur avait été transférée par la loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts. M. le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes de Charente Limousine au titre de ses compétences obligatoires au titre du 1^{er} janvier 2018 et approuve les statuts communautaires ainsi modifiés.

5° - Validation des statuts du Syndicat d'eau SIAEP Nord-Est Charente

M. le Maire présente au Conseil le projet de statuts de notre SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Nord Est Charente qui doivent être validés par l'ensemble des communes adhérentes au SIAEP.

Ce projet était joint à la convocation au présent conseil et détaille notamment la composition des collèges territoriaux, le nombre de délégués par communes et le fonctionnement du syndicat.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de statuts du SIAEP Nord Est Charente ainsi présenté avec, comme représentants de la Commune, M. DUMAS titulaire et M. CINIÉ suppléant.

6° - Participation aux transports scolaires

M. le Maire rappelle au Conseil que, depuis la fermeture de notre école Communale en 2003, un minibus a été mis à disposition des enfants de la Commune qui vont à l'école de rattachement de Chasseneuil.

Depuis la rentrée scolaire 2004/2005, le Conseil, par délibération du 02 septembre 2004, demande une participation aux familles de 5 € par mois et par enfant, sur 9 mois de l'année (de septembre à mai inclus), sous forme d'une participation payable trimestriellement.

M. le Maire demande au Conseil de maintenir cette participation à ce montant symbolique, et de la reconduire chaque année à l'identique.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette participation de 5 € par mois et par enfant, 9 mois de l'année, demandée aux familles des enfants de la Commune bénéficiant de ce transport vers l'école de rattachement de Chasseneuil.

7° - Autorisation de prendre en charge une partie des frais de concessions funéraires de personnes nécessiteuses

M. le Maire demande l'autorisation du Conseil pour que la Commune prenne en charge une partie des frais de concessions funéraires (notamment les droits d'enregistrements actuellement fixés à 25 €) des concessions pour les personnes décédées sur la Commune et n'ayant pas de ressource suffisante et dans la limite de 100 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte que la Commune prenne en charge une partie, limitée à 100 €, des frais de concessions, d'inhumation ou d'incinération pour les personnes pour lesquelles M. le Maire estimera (après vérification des justificatifs) qu'elles n'ont pas de ressources suffisantes.

8° - Questions et informations diverses

- a) Suite à la consultation de 3 concessionnaires pour le remplacement de nos tracteurs Communaux (Renault 751 et Renault 103-54 avec élagueuse/épareuse), M. le Maire présente leurs offres (incluant une éventuelle reprise de nos 3 équipements) et demande son avis au Conseil sur ces offres : achat avec plan de financement sur 4 ou 5 ans, location longue durée avec option d'achat (crédit-bail ou LOA), occasion récente ou neuf... Le Conseil s'oriente sur un achat avec plan de financement.
- b) M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier du 20 janvier (joint à la convocation du présent conseil) envoyé par l'association Grain de Sable à Mme la Ministre des transports pour insister sur la réalisation, au plus tôt après le tronçon Exideuil-Roumazières, des 9 km de mise à 2x2 voies du tronçon Roumazières-Chasseneuil et de la situation de goulet d'étranglement qui va fortement s'accroître à Nieuil et à Suaux quand il ne restera que ces 9km en 2x1 voie.
- c) M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier du 02 février (joint à la convocation du présent conseil) de Mme Trimoulinard attirant l'attention sur l'insuffisance des transports collectifs sur notre Commune, en particulier le manque retour d'arrêt du car départemental ligne 24 Confolens-Angoulême ; cette ligne étant particulièrement utile aux personnes sans voitures souhaitant se déplacer à Confolens ou Angoulême. M. le Maire va rencontrer de nouveau le responsable des transports du Conseil Départemental pour trouver une solution rapide.
- d) Afin de permettre à davantage d'habitants d'en bénéficier, M. le Maire propose au Conseil de passer l'âge minimum pour le repas des aînés de 65 à 60 ans, comme l'âge minimum du club des séniors. Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce changement.
- e) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- f) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
 - o CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : juin 2018)
 - o CCID : Mercredi 28 février 2018 à 10h
 - o CBAO : Pas de date fixée
 - o BCA + VSE : Pas de date fixée
 - o CCFA : Pas de date fixée
- g) Points majeurs des réunions communales :
 - o Aucun
- h) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - o Aucun
- i) Calendrier des événements publics à venir :
 - o Repas des aînés : dimanche 18 février à 12h (Salle Polyvalente)
 - o Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 20 mars matin
 - o Cérémonie du 08 mai 1945 : mardi 8 mai à 10h45 devant la Mairie
 - o Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 22 mai matin
- j) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - o Panneaux de signalisation, peinture au sol et arrêtés à faire pour panneau de limitation à 19t à la Saille et de cédez le passage à la terrière, au porche d'accès à la Mairie et remplacement de panneaux directionnels quasi effacés par le temps et le soleil, panneau de limitation à 19t sauf riverains sur l'ancienne route du stade
 - o Ré-aménagement de la fontaine place de l'Eglise et du massif du monument aux morts : un aménagement de 6m x 3,75m est retenu.
 - o Appel à projets / idées / photos / objets pour commémorer l'armistice 1918 en novembre 2018 (à passer dans le prochain bulletin municipal)
 - o Trous à reboucher dans chemin blanc au Pouyalet notamment
 - o Demande de fanfare pour le 08 mai 2018 avec Roumazières et Genouillac
 - o Dépôt sauvage de déchets à interdire au Mas-Foubert
 - o Fossés RN141 bouchés au Pouyalet à faire curer par la DIRCO

La séance est levée à 22h05 et la prochaine séance est prévue début avril 2018.